



Commission Fédérale des Arbitres

~ Section "Lois du Jeu" ~

Loi 3

~ Questions / Réponses ~

Direction Technique de l'Arbitrage

~ Juillet 2017 ~

1° Identification des joueurs et des remplaçants

QUESTION L3/§1/Q1

À la 65^{ème} minute de jeu, le joueur n°8B commet une faute sur un adversaire que l'arbitre sanctionne d'un coup franc direct. Lors de l'arrêt de jeu, l'équipe A demande le remplacement du n°7A. Le remplaçant n°14A, nouvellement entré, effectue la remise en jeu et marque le but directement pour son équipe. C'est alors que le capitaine de l'équipe B demande l'annulation du but et souhaite déposer une réserve technique car l'équipe A n'a inscrit que 13 joueurs sur la feuille de match. L'assistant confirme qu'aucun joueur n'était inscrit en n°14. Décisions et explications ?

Une telle erreur n'aurait pas dû se produire si un contrôle vigilant avait été effectué au moment du remplacement.

- *But refusé.*
- *Avertissement au capitaine de l'équipe A pour comportement antisportif.*
- *L'arbitre doit faire quitter le terrain à ce remplaçant victime d'une erreur administrative de ses dirigeants.*
- *Retour possible du n°7A.*
- *Mise en œuvre du dépôt de la réserve.*
- *L'arbitre se rend compte de la situation au moment où le ballon se trouve dans les filets. S'agissant d'une erreur administrative de cette équipe, l'arbitre ne considèrera pas ce joueur comme un agent extérieur.*
- *Coup de pied de but pour l'équipe B.*
- *Rapport*

2° Joueurs interdits ou exclus avant le coup d'envoi

QUESTION L3/§2/Q1

Un titulaire est interdit avant le début de la rencontre. Le remplaçant inscrit est présent mais le capitaine du joueur fautif refuse de le faire pénétrer sur le terrain afin de compléter son équipe. Il refuse également de nommer un nouveau remplaçant. Quels sont, à partir de ce fait, les devoirs de l'arbitre et ceux du capitaine face à la Loi 3 ?

Le capitaine est libre d'agir ainsi (la Loi 3 lui donne une possibilité, pas une obligation).

À partir du moment où le match a commencé cette équipe ne pourra plus se compléter. Elle jouera à 10.

Le remplaçant ne pourra être utilisé que pour remplacer un des dix titulaires.

QUESTION L3/§2/Q2

Une équipe, n'ayant inscrit sur la feuille de match que 11 titulaires et un remplaçant, a un titulaire exclu avant le coup d'envoi de la rencontre. Le capitaine de l'équipe fautive refuse de faire pénétrer le remplaçant sur le terrain pour compléter son équipe.

À la 15^{ème} minute de jeu, le n°9 de cette même équipe se blesse et sort du terrain. L'entraîneur, en présentant les panneaux réglementaires, demande le remplacement du n°9 par le n°12.

À la 30^{ème} minute, le n°9 est rétabli et l'entraîneur, pendant un arrêt de jeu, demande à l'arbitre l'autorisation de faire revenir le n°9 sur le terrain.

Décisions et explications ?

L'arbitre doit refuser le retour du n°9 (sauf en Ligue ou en District où existent les remplacements libres) car le remplacement du n°9 par le n°12 est effectif. Le n°12 n'ayant pas débuté la rencontre, il ne peut remplacer que des titulaires. Une fois le match débuté, il ne peut plus compléter son équipe.

QUESTION L3/§2/Q3

En ce qui concerne les exclusions de joueurs titulaires avant le coup d'envoi, doit-on considérer qu'à défaut de remplaçant, l'équipe peut se compléter par des joueurs nouveaux jusqu'à la fin du match Ou, une fois la feuille de match établie, est-il impossible en cas d'absence de remplaçant, de compléter son équipe par des joueurs nouveaux ?

L'équipe ne peut pas se compléter avec des joueurs nouveaux après le coup d'envoi.

Cette disposition s'applique à toutes les compétitions (Nationales, Ligue ou District).

QUESTION L3/§2/Q4

En cas d'exclusion de joueurs avant le coup d'envoi, après établissement de la feuille de match, peut-on, jusqu'au coup d'envoi, inscrire des nouveaux joueurs en cas d'absence de remplaçants inscrits ou, une fois la feuille de match établie, n'y a-t-il plus de possibilité d'inscription de nouveaux joueurs ?

Les dispositions actuelles permettent d'inscrire des remplaçants avant le coup d'envoi.

Uniquement avant le coup d'envoi, ces remplaçants pourront remplacer les joueurs interdits sans possibilité d'inscription de nouveaux remplaçants.

QUESTION L3/§2/Q5

Avant le début du match, l'arbitre empêche des joueurs de disputer la rencontre suite à une infraction à la Loi 12. En l'absence de remplaçants inscrits, les joueurs interdits peuvent-ils être remplacés par des joueurs nouveaux : en compétition Fédérale ? En compétition de Ligue ou de District ?

L'IFAB précise : "un joueur exclu après avoir été inscrit comme titulaire sur la feuille match, et avant le coup d'envoi, peut être remplacé par un des joueur inscrits comme remplaçant, lequel ne peut pas être remplacé."

Quel que soit le niveau de compétition, il est toujours possible d'inscrire des remplaçants avant le coup d'envoi.

Ces remplaçants pourront remplacer le ou les joueurs interdits sans possibilité d'inscrire de nouveaux remplaçants.

Dans les compétitions où il est possible d'inscrire 5 remplaçants, cette possibilité pourra être utilisée jusqu'à concurrence des 5 remplaçants inscrits avant le coup d'envoi. S'il fallait remplacer 3 titulaires exclus de la même équipe avant le coup d'envoi, par exemple, celle-ci disposerait encore de 2 remplacements possibles en cours de match.

Suite aux modifications des Règlements Généraux de juillet 2014, articles 140 et 149, quel que soit le niveau de compétition (Fédéral, Ligue ou District), il n'est plus possible de remplacer le joueur interdit après le coup d'envoi.

QUESTION L3/§2/Q6

Lors d'une rencontre fédérale, une équipe inscrit 11 titulaires et 5 remplaçants.

- 1. Deux remplaçants sont interdits avant le match. Combien de remplacements pourront avoir lieu (1 ou 3 au maximum) ?**
- 2. L'arbitre interdit les 5 remplaçants avant le match. L'équipe commence-t-elle la partie à 9 ou à 11 ?**
 - 1. L'équipe pourra effectuer 3 remplacements.*
 - 2. L'équipe jouera à 11 mais elle ne pourra pas effectuer de remplacement au cours du match.*

QUESTION L3/§2/Q7

Une équipe est composée de 11 titulaires et 5 remplaçants inscrits avant le coup d'envoi. Après la transmission de la feuille de match et avant le coup d'envoi, l'arbitre exclut 4 titulaires. L'équipe peut-elle débiter le match à 11 ? Combien de remplacements pourront avoir lieu durant le match ?

L'équipe peut débiter le match à 11.

Elle pourra encore effectuer un remplacement en cours de rencontre.

L'IFAB écrit : "un joueur exclu, après avoir été inscrit comme titulaire sur la feuille de match et avant le coup d'envoi peut être remplacé par un des joueurs inscrits comme remplaçant, lequel ne peut être remplacé. Le nombre de remplacements autorisés pour l'équipe n'en sera pas réduit pour autant".

3° Permutation avec le gardien de but

QUESTION L3/§3/Q1

Un défenseur permute avec son gardien de but sans en avertir l'arbitre. Celui-ci s'en aperçoit lorsque le nouveau gardien de but se saisit du ballon des mains au point de penalty. Décisions et explications ?

La Loi 3 précise que le jeu doit se poursuivre. En sifflant, il ne peut s'agir que d'une erreur de l'arbitre (ou d'un coup de sifflet par inadvertance).

Au 1^{er} arrêt naturel du jeu ou, dans le cas présent, les deux joueurs doivent être avertis pour comportement antisportif.

Le jeu sera repris par une balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 8.

Si la permutation a eu lieu à la mi-temps ou durant la période entre la fin du match et le début des prolongations, les deux joueurs ne seront pas avertis.

4° Personne supplémentaire sur le terrain (hors agent extérieur)

La notion de personne supplémentaire se trouvant sur le terrain inclut les situations de complément d'équipe, de surnombre **ou de joueur sous fausse identité**.

Ces cas ne prennent pas en compte le joueur retardataire, le joueur sorti momentanément du terrain (blessé, équipement non-conforme ou sorti avec l'autorisation de l'arbitre).

QUESTION L3/§4/Q1

Quelles décisions doit prendre l'arbitre lorsqu'une personne supplémentaire est présente sur le terrain sans interférer avec le jeu ?

- Attendre le 1^{er} arrêt de jeu.
- Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation (joueur, remplaçant, remplacé). L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Rapport s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou d'un joueur exclu.
- Reprise consécutive à l'arrêt.

QUESTION L3/§4/Q2

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et interfère avec le jeu (*dispute le ballon, crie "laisse !" à un adversaire,...*) ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation (joueur, remplaçant, remplacé). L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Si l'interférence empêche un but d'être marqué : exclusion pour avoir annihilé une occasion nette de but.
- Rapport s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou d'un joueur exclu.
- Si l'interférence a lieu dans sa surface de réparation : penalty.
- Si l'interférence a lieu hors de sa surface de réparation : coup franc direct à l'endroit de l'interférence, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

QUESTION L3/§4/Q3

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain sans interférer avec le jeu et qu'un but est marqué ?

- Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation (joueur, remplaçant ou remplacé). L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Rapport s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou d'un joueur exclu.
- But en faveur de l'équipe régulière : but accordé. Coup d'envoi.
- But en faveur de l'équipe irrégulière :
 - Par l'équipe irrégulière : but refusé. Coup franc direct à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire (ou penalty si elle se trouvait dans sa propre surface de réparation).
 - Par l'équipe régulière contre son camp : but refusé. Coup franc direct à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire (ou penalty si elle se trouvait dans sa propre surface de réparation).

QUESTION L3/§4/Q4

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et interfère dans le jeu avant qu'un but soit marqué ?

- Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation (joueur, remplaçant ou remplacé). L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Rapport s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou d'un joueur exclu.
- But en faveur de l'équipe régulière : but accordé. Coup d'envoi.
- But en faveur de l'équipe irrégulière :
 - Par l'équipe irrégulière : but refusé. Coup franc direct à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire.
 - Par l'équipe régulière contre son camp : but refusé. Coup franc direct à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire.

QUESTION L3/§4/Q5

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et commet une faute ne nécessitant pas une sanction disciplinaire ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation (joueur, remplaçant ou remplacé). L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Si l'interférence empêche un but d'être marqué : exclusion pour avoir annihilé une occasion nette de but.
- Rapport s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou d'un joueur exclu.
- Si l'interférence a lieu dans sa surface de réparation : penalty
- Si l'interférence a lieu hors de sa surface de réparation : coup franc direct à l'endroit de l'interférence, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

QUESTION L3/§4/Q6

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et commet une faute nécessitant un avertissement ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation (joueur, remplaçant ou remplacé) puis avertissement pour la faute commise. Exclusion pour avoir reçu deux avertissements au cours du même match.
- Si l'interférence empêche un but d'être marqué : exclusion pour avoir annihilé une occasion nette de but.
- Rapport s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou d'un joueur exclu.
- Si l'interférence a lieu dans sa surface de réparation : penalty
- Si l'interférence a lieu hors de sa surface de réparation : coup franc direct à l'endroit de l'interférence, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

QUESTION L3/§4/Q7

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et commet une faute nécessitant une exclusion ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion selon la nature de la faute commise (joueur, remplaçant ou remplacé).
- Rapport s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou d'un joueur exclu.
- Si l'interférence a lieu dans sa surface de réparation : penalty
- Si l'interférence a lieu hors de sa surface de réparation : coup franc direct à l'endroit où elle a interféré sous réserve de la procédure de la Loi 13.

QUESTION L3/§4/Q8

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire de l'équipe A est présente sur le terrain et subit une faute d'un joueur de l'équipe B (*coup de poing*), alors qu'elle n'interfère pas avec le jeu ?

- Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.
- Exclusion du joueur fautif de l'équipe B pour acte de brutalité.
- Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation (joueur, remplaçant ou remplacé de l'équipe A). L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Rapport s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou d'un joueur exclu de l'équipe A.
- Si la victime se trouve dans la surface de réparation de l'équipe B : penalty pour l'équipe A.
- Si la victime se trouve hors de la surface de réparation de l'équipe B : coup franc direct pour l'équipe A à l'endroit de la faute sous réserve de la procédure de la Loi 13.

QUESTION L3/§4/Q9

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire de l'équipe A est présente sur le terrain et subit une faute d'un joueur de l'équipe B, alors qu'elle interfère avec le jeu ?

- Arrêt du jeu.
- Sanction disciplinaire éventuelle à l'encontre du joueur fautif de l'équipe B.
- Avertissement pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation (joueur, remplaçant ou remplacé de l'équipe A). L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Si l'interférence empêche un but d'être marqué : exclusion pour avoir annihilé une occasion nette de but.
- Rapport s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou d'un joueur exclu de l'équipe A.
- Si l'interférence a lieu dans la surface de réparation de l'équipe A : penalty pour l'équipe B.
- Si l'interférence a lieu hors de la surface de réparation de l'équipe A : coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit de l'interférence sous réserve de la procédure de la Loi 13.

QUESTION L3/§4/Q10

Un remplaçant de l'équipe A, entré à l'insu de l'arbitre depuis quelques instants, effectue une rentrée de touche et marque directement dans son propre but. Décisions ?

- But refusé.
- Avertissement au remplaçant pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Coup franc direct sur la ligne de touche.

QUESTION L3/§4/Q11

L'équipe A marque un but directement dans le but adverse sur une rentrée de touche. C'est à cet instant que l'arbitre constate que l'équipe B joue à 12. Décisions ?

- But refusé.
- Avertissement au joueur supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation.
- L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Dans tous les cas, coup franc direct pour l'équipe A à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire ou penalty.

QUESTION L3/§4/Q12

Corner. Le but est marqué directement par un joueur supplémentaire présent sur le terrain depuis quelques instants. Décisions ?

- But refusé.
- Avertissement au joueur supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation.
- L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Coup franc direct pour l'équipe adverse au point de corner.

QUESTION L3/§4/Q13

Suite à une blessure de son n°9, le capitaine de l'équipe A demande son remplacement. L'arbitre donne son accord alors que le ballon vient de sortir en corner en faveur de l'équipe A. Le n°9 sort du terrain et le n°12, qui s'est présenté à l'arbitre assistant au niveau de la ligne médiane, ne pénètre pas sur le terrain. Il longe la ligne de touche et va exécuter le corner. Il marque le but directement. Décisions et explications ?

La procédure de remplacement n'a pas été effectuée correctement.

- But refusé.
- Le remplaçant doit pénétrer sur le terrain au niveau de la ligne médiane. Par conséquent le remplaçant ne sera pas averti.
- Corner à retirer.

QUESTION L3/§4/Q14

Le n°4 de l'équipe A commet une faute qui entraîne un penalty et son exclusion. Alors que ce joueur n'a pas encore quitté le terrain pour regagner les vestiaires, l'arbitre donne le signal d'exécution et le penalty est marqué. Décisions et explications ?

- *But accordé.*
- *Bien que les arbitres n'aient pas fait suffisamment preuve de vigilance pour s'assurer de la sortie définitive du joueur, celui-ci n'a eu aucune interférence sur l'exécution du penalty.*
- *Les arbitres s'assureront que le joueur exclu a définitivement quitté le terrain avant la reprise du jeu.*
- *Coup d'envoi.*

QUESTION L3/§4/Q15

Avant une remise en jeu (*coup de pied de but, corner, rentrée de touche*) l'arbitre s'aperçoit qu'un joueur supplémentaire est présent sur le terrain. Décisions ?

- *Avertissement pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.*
- *Reprise consécutive à l'arrêt.*

QUESTION L3/§4/Q16

Une équipe joue à 12 depuis plusieurs minutes. Un joueur, de l'équipe attaquante B, commet une faute sur un joueur de l'équipe A. Un coup franc est accordé pour l'équipe A dans sa surface de réparation. Le ballon est joué mais n'est pas encore sorti de la surface de réparation lorsque l'arbitre s'aperçoit qu'une équipe a un joueur supplémentaire. Il interrompt immédiatement le jeu. Décisions :

- a) **Le joueur supplémentaire appartient à l'équipe défendante A ?**
- b) **Le joueur supplémentaire appartient à l'équipe attaquante B ?**

- *Le ballon n'étant pas en jeu, l'arbitre se doit de régulariser la situation avant que le ballon ne sorte de la surface de réparation.*
- *Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.*
- *Le joueur supplémentaire n'a pas interféré avec le jeu (action amenant le coup franc) :*
 - *Coup franc à jouer.*
- *Le joueur supplémentaire a interféré avec le jeu :*
 - *Joueur de l'équipe B : coup franc direct pour l'équipe défendante A à l'endroit de l'interférence.*
 - *Joueur de l'équipe A : coup franc direct pour l'équipe attaquante B à l'endroit de l'interférence ou penalty si celle-ci a lieu dans la surface de réparation de l'équipe A.*

QUESTION L3/§4/Q17

Un joueur dispute une rencontre depuis 10 minutes. À la 11^{ème} minute, son équipe marque un but. Avant le coup d'envoi, on constate que sa fausse identité ne lui permet plus de poursuivre le match. Décisions et explications ?

Considérant la définition que l'IFAB donne de l'agent extérieur - "toute personne n'étant pas un arbitre ou ne figurant pas sur la feuille de match (joueurs, remplaçants, officiels d'équipe)" - l'arbitre doit donc traiter la situation de cette personne comme un "joueur".

Il lui fera ensuite quitter le terrain. Rapport.

Avertissement au capitaine pour comportement antisportif.

L'équipe fautive ne pourra pas se compléter à 11 et jouera donc à 10 au nom de l'équité sportive.

- *Le but est marqué par ce joueur sous fausse identité :*
 - *Contre son camp : but accordé. Coup d'envoi.*
 - *Contre l'équipe adverse : but refusé. Coup franc direct à l'endroit où il a touché le ballon (S.R.P. Loi 13) ou penalty.*
- *Le but est marqué par un partenaire :*
 - *Contre son camp : but accordé. Coup d'envoi.*
 - *Contre l'équipe adverse : but refusé. Coup franc direct à l'endroit où se trouvait le joueur sous fausse identité (S.R.P. Loi 13) ou penalty.*

5° Personne supplémentaire : agent extérieur présent sur le terrain

QUESTION L3/\$5/Q1

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand un agent extérieur est présent sur le terrain sans interférer avec le jeu ?

- *Attendre le 1^{er} arrêt de jeu.*
- *Faire quitter le terrain à cet agent extérieur.*
- *Reprise consécutive à l'arrêt.*

QUESTION L3/\$5/Q2

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand un agent extérieur est présent sur le terrain et interfère avec le jeu ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Faire quitter le terrain à cet agent extérieur.*
- *Quel que soit l'endroit de l'interférence : balle à terre à l'endroit où il a interféré, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*
- *Rapport.*

QUESTION L3/\$5/Q3

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand un agent extérieur est présent sur le terrain et que le ballon se dirige vers le but ?

- *Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.*
- *Faire quitter le terrain à cet agent extérieur.*
- *L'agent extérieur touche ou non le ballon sans interférer avec les joueurs en défense :*
 - *But accordé. Coup d'envoi.*
- *L'agent extérieur touche ou non le ballon et interfère avec les joueurs en défense :*
 - *Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*
- *L'agent extérieur dégage le ballon qui pénètre dans l'autre but :*
 - *But refusé. Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*
- *Rapport.*

QUESTION L3/\$5/Q4

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand un agent extérieur est présent sur le terrain et est impliqué sur une faute ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Faire quitter le terrain à cet agent extérieur.*
- *L'agent extérieur commet la faute ou est victime : balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*
- *Dans le cas où la faute est commise par un joueur : sanction disciplinaire à l'encontre du joueur fautif selon la nature de la faute.*
- *Rapport.*

6° Permutation avant le match ou à la mi-temps

Lors d'une permutation à la mi-temps, le titulaire revenu sur le terrain est considéré comme une personne supplémentaire.

QUESTION L3/§6/Q1

Un remplaçant de l'équipe A prend la place d'un joueur titulaire au cours de la 1^{ère} période. Durant la mi-temps, le titulaire remplacé décide de reprendre sa place dans l'équipe. La 2^{ème} période commence sans que les joueurs adverses, ni les arbitres, ne s'aperçoivent de la supercherie. Celle-ci est découverte lorsqu'un but vient d'être marqué en faveur de l'équipe A. Décisions ?

- But refusé.
- Avertissement au remplacé de l'équipe A pour comportement antisportif. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Avertissement au capitaine A pour comportement antisportif (supercherie en cours de mi-temps et responsabilité quant au comportement de son équipe).
- Autorisation au joueur A ayant remplacé le titulaire en 1^{ère} période de reprendre sa place avec avertissement pour comportement antisportif.
- But est marqué par l'équipe A : Coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire.
- But est marqué par l'équipe B contre son camp : Coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire.

QUESTION L3/§6/Q2

Un remplaçant A prend la place d'un joueur titulaire au cours de la 1^{ère} période. Durant le repos, le titulaire remplacé décide de reprendre sa place dans l'équipe. La 2^{ème} période commence sans que les joueurs adverses, ni les arbitres, ne s'aperçoivent de la supercherie. Celle-ci est découverte lorsque le fautif vient de marquer un but contre son camp.

- But accordé.
- Avertissement au remplacé de l'équipe A pour comportement antisportif. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Avertissement au capitaine A pour comportement antisportif (supercherie en cours de mi-temps et responsabilité quant au comportement de son équipe).
- Autorisation au joueur A ayant remplacé le titulaire en 1^{ère} période de reprendre sa place avec avertissement pour comportement antisportif.
- Coup d'envoi.

QUESTION L3/§6/Q3

Au cours de la 1^{ère} période, le joueur n°9 de l'équipe B est régulièrement remplacé par le n°12. Vingt minutes après le début de la seconde période, ce n°9 procède à l'exécution d'un corner et marque le but directement. Le capitaine de l'équipe A fait remarquer à l'arbitre que le n°9 qui vient de marquer le but sur corner a été remplacé au cours de la 1^{ère} période. Personne ne s'est aperçu de la supercherie. Décisions ?

- But refusé.
- Avertissement au remplacé n°9 de l'équipe B pour comportement antisportif. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Avertissement au capitaine pour comportement antisportif (supercherie en cours de mi-temps et responsabilité quant au comportement de son équipe).
- Autorisation au n°12 de reprendre sa place avec avertissement pour comportement antisportif.
- Coup franc direct au point de corner

QUESTION L3/\$6/Q4

Un remplaçant est permuté avec un joueur, avant le coup d'envoi du match, sans que l'arbitre soit informé. Décisions et explications dans les cas suivants :

- a) Le jeu était arrêté car le ballon était sorti du terrain.
- b) L'arbitre vient de siffler un coup franc direct ou un penalty pour l'équipe du remplaçant.
- c) L'arbitre vient de siffler un coup franc direct ou un penalty contre l'équipe du remplaçant.
- d) Le remplaçant vient de marquer un but pour son équipe.
- e) Le remplaçant vient de marquer un but contre son camp.
- f) L'arbitre arrête le jeu pour ce motif.

Le joueur inscrit comme remplaçant est autorisé à continuer le match. Aucune sanction disciplinaire ne sera prise à son encontre. Le joueur inscrit comme titulaire devient remplaçant et le nombre de remplacements de son équipe n'est pas réduit.

Dans les cas a) à e), l'arbitre agira comme dans le cas d'un joueur normal. La reprise sera celle consécutive à l'arrêt.

f) L'arbitre ne doit pas arrêter le jeu pour un tel motif. S'il l'a fait, la reprise est balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt, sous réserve de la procédure de la Loi 8.

Rapport.

QUESTION L3/\$6/Q5

Avant le début du match, l'entraîneur de l'équipe B vient voir l'arbitre pour lui signifier que son capitaine n°4, qui avait précédemment signé la feuille de match, s'est blessé à l'échauffement. L'arbitre en prend note. Sur la feuille de match, le n°12 prend alors le n°4. Le n°4 devient le n°12.

- a. La feuille de match doit-elle être à nouveau validée par le nouveau capitaine ?
 - b. La rencontre débute et au bout de 2 minutes de jeu, l'arbitre assistant se rend compte que le joueur n°12 n'a pas changé de maillot alors qu'il aurait dû porter le maillot n°4. Doit-on considérer qu'il s'agit d'une erreur de l'arbitre et au 1^{er} arrêt de jeu faire changer le maillot, sans sanction disciplinaire, ou considérer qu'il s'agit d'une faute de l'équipe et avertir le joueur concerné ?
- a) *Les deux capitaines de chaque équipe doivent être informés et la feuille de match à nouveau validée.*
 - b) *L'arbitre aurait dû être plus vigilant avant le coup d'envoi et aurait dû vérifier que le changement de maillot a bien été effectué.*

Au 1^{er} arrêt de jeu, il sera procédé au changement de maillot, les joueurs concernés ne recevront pas d'avertissement.

7° Joueur pénétrant sur le terrain sans autorisation

QUESTION L3/§7/Q1

Ballon en jeu, un joueur identifié (*retardataire*) pénètre sur le terrain sans autorisation pour compléter son équipe. L'arbitre s'en aperçoit immédiatement et siffle avant qu'il n'interfère dans le jeu. Décisions et explications ?

- Avertissement pour être entré sans autorisation.
- Cette personne est considérée comme "joueur" car elle a été identifiée. Elle sera inscrite sur la feuille de match à la mi-temps ou à la fin de la rencontre.
- L'arbitre ne devait pas arrêter le jeu. C'est seulement à partir du moment où ce joueur entrave le jeu qu'il doit siffler.
- Coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

QUESTION L3/§7/Q2

Le joueur n°6 de l'équipe A ne veut pas tenir la place et, après palabres, quitte le terrain à l'insu de l'arbitre. Le capitaine B fait constater à l'arbitre que l'équipe A n'est plus qu'à 10 joueurs, le n°6 étant parti. 15 minutes après, l'équipe A marque un but contre l'équipe adverse et le capitaine B et l'arbitre se rendent compte que le buteur est le n°6 qui n'a pas été remplacé et qui est entré à nouveau à l'insu de tous. Décisions ?

- But refusé.
- Au moment où le capitaine B fait constater à l'arbitre que le joueur n°6A a quitté le terrain, l'arbitre doit informer le capitaine de l'équipe A que le joueur n°6 est sanctionné d'un avertissement pour avoir quitté le terrain sans autorisation.
- Second avertissement au n°6 pour être revenu sans autorisation. Ce joueur est donc exclu pour avoir reçu deux avertissements au cours du même match.
- Coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit où se trouvait le n°6 (personne supplémentaire) quand il a marqué, S.R.P. Loi 13.
- Rapport.

QUESTION L3/§7/Q3

Un joueur de l'équipe locale a reçu l'autorisation de quitter le terrain pour se faire soigner. Tandis qu'il reçoit les soins hors du terrain, il tend la jambe à l'intérieur de celui-ci et provoque la chute d'un adversaire qui, ballon au pied, allait vers le but adverse. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement pour être entré sur le terrain sans autorisation.
- Si l'arbitre estime que la faute commise mérite à elle seule un avertissement, dans ce cas-là, le joueur sera averti pour comportement antisportif et sera par conséquent exclu. Exemple : la faute met un terme à une action prometteuse de l'équipe adverse, elle mérite à elle seule à un avertissement.
- Rapport en cas d'exclusion.
- Coup franc direct à l'endroit de la faute ou penalty.

QUESTION L3/§7/Q4

Dans le cas où un joueur entre sur le terrain pour détourner le ballon des mains dans ses propres buts, comment faut-il agir quand il s'agit :

1. D'un joueur momentanément hors du terrain pour se faire soigner.
2. D'un joueur refoulé pour remettre son équipement en conformité.

- But accordé.
- Avertissement pour être entré sans autorisation puis second avertissement pour comportement antisportif pour la faute commise. Exclusion du joueur pour avoir reçu deux avertissements.
- Coup d'envoi.
- Rapport.

QUESTION L3/\$7/Q5

Un joueur est sorti momentanément du terrain pour se faire soigner derrière sa propre ligne de but. Il attend l'autorisation de l'arbitre pour reprendre part au jeu près du poteau de son but. Un adversaire déclenche une frappe violente des 25 mètres. Ce joueur, voyant que son gardien est battu et que le ballon va entrer dans le but, rentre sur le terrain et dévie le ballon du pied sur la barre transversale. Celui-ci revient en jeu, touche le gardien de but et pénètre dans le but. Décisions et explications ?

- *But accordé.*
- *Avertissement au joueur fautif pour être entré sans autorisation.*
- *L'arbitre ayant laissé l'avantage et le but ayant été marqué, le joueur ne peut pas être exclu pour avoir annihilé une occasion nette de but.*
- *Coup d'envoi.*

QUESTION L3/\$7/Q6

Le n°7A est sorti sur blessure pour se faire soigner. Durant une pause prévue pour se désaltérer, l'équipe A fait entrer son n°12 à la place du n°7, toujours en train de se faire soigner derrière le but, sans que les arbitres s'en aperçoivent. L'arbitre fait reprendre le jeu et, alors que le ballon est en jeu, le n°12 s'apprête à le disputer à un adversaire dans le rond central. L'arbitre s'aperçoit alors de sa présence. Décisions ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Avertissement au n°12 pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre lui demande de quitter le terrain.*
- *Coup franc direct à l'endroit où se trouvait le ballon lors de l'arrêt de jeu, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

QUESTION L3/\$7/Q7

Un joueur retardataire pénètre sur le terrain sans mettre son équipe en surnombre. L'arbitre l'identifie. Décisions si :

- a) **Ce joueur frappe un adversaire.**
b) **Ce joueur marque un but (contre son camp ou dans le but adverse).**
- a) *Arrêt du jeu.*
Exclusion du joueur pour acte de brutalité. Rapport.
Coup franc direct à l'endroit de la faute ou penalty.
- b) *But marqué contre l'équipe adverse :*
- *But refusé*
 - *Avertissement pour être entré sans autorisation.*
 - *Coup franc direct pour l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le joueur retardataire, S.R.P. Loi 13, ou penalty.*
- But marqué contre son camp :*
- *But accordé.*
 - *Avertissement pour être entré sans autorisation.*
 - *Coup d'envoi.*

QUESTION L3/\$7/Q8

Une équipe a inscrit 10 joueurs sur la feuille de match, le 11^{ème} joueur prévu n'étant pas arrivé avant le coup d'envoi. L'arbitre ne s'aperçoit de sa présence qu'au moment où il vient de marquer un but pour son équipe. Cela fait un moment qu'il participe au jeu. La vérification d'identité étant positive. Décisions ?

- *But refusé.*
- *Le joueur peut compléter son équipe.*
- *Avertissement à ce joueur pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation.*
- *Coup franc direct pour l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le joueur retardataire, S.R.P. Loi 13.*

QUESTION L3/\$7/Q9

Une équipe a inscrit 10 joueurs sur la feuille de match, le 11^{ème} joueur n'étant pas arrivé avant le coup d'envoi. L'arbitre ne s'aperçoit de sa présence qu'au moment où il vient de commettre une faute sanctionnable d'un coup franc direct. Cela fait un moment qu'il participe au jeu. La vérification d'identité est positive. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Le joueur peut compléter son équipe.
- Avertissement pour être entré sans autorisation. Si la faute nécessite également une sanction disciplinaire, second avertissement ou exclusion directe.
- Si l'interférence empêche un but d'être marqué : exclusion pour avoir annihilé une occasion nette de but.
- | • Coup franc direct à l'endroit où se trouvait le joueur retardataire, S.R.P. Loi 13.

QUESTION L3/\$7/Q10

L'équipe A bénéficie d'un penalty suite à une faute du libéro n°5 de l'équipe B à l'égard du n°7 de l'équipe A. Avant l'exécution du tir, le capitaine de l'équipe B fait remarquer à l'arbitre que le n°7A, sorti se faire soigner, était rentré sur l'aire de jeu à son insu et jouait depuis quelques minutes. Décisions et explications ?

- Avertissement au n°7 pour être revenu sur le terrain sans autorisation.
- L'infraction est constituée au moment où l'arbitre s'en aperçoit. A partir de ce moment-là, l'arbitre ne peut pas reprendre le jeu par l'exécution de la remise en jeu consécutive à la faute commise sur le joueur n°7A. Il est dans l'obligation de sanctionner la présence non autorisée de ce joueur.
- | • Coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit où se trouvait le joueur n°7A, S.R.P. Loi 13.

QUESTION L3/\$7/Q11

Le ballon sort en ligne de touche. Un joueur de l'équipe A, sorti se faire soigner, ramasse le ballon sans pénétrer sur le terrain et exécute rapidement la rentrée de touche sans que l'arbitre n'ait eu le temps d'intervenir. L'arbitre s'en rend compte une fois le ballon en jeu et il siffle. Décisions et explications ?

- Dans tous les cas, avertissement au joueur A pour être revenu sur le terrain sans autorisation.
- À partir du moment où le joueur effectue la remise en jeu, il est considéré comme se trouvant sur la ligne de touche (Cf procédure Loi 15 - "avoir, au moins partiellement, les deux pieds sur la ligne de touche ou à l'extérieur du terrain").
- Rentrée de touche irrégulière : à refaire par l'équipe B.
- Rentrée de touche régulière :
 - | ○ Coup franc direct pour l'équipe B sur la ligne de touche, à l'endroit de la remise en jeu.
 - Si l'arbitre s'était rendu compte de la situation, il aurait retardé la reprise du jeu afin qu'un autre joueur de l'équipe A effectue la rentrée de touche. N'ayant pu intervenir immédiatement, l'arbitre a eu raison d'arrêter le jeu dès le constat. En effectuant la rentrée de touche, le joueur A est considéré comme entravant le déroulement du jeu.

8° Remplacements

QUESTION L3/§8/Q1

Ballon en jeu. Au moment où le gardien de but de l'équipe A le capte, le capitaine de l'équipe B demande à l'arbitre pour procéder à un remplacement.

L'arbitre, au lieu de dire au capitaine de l'équipe B d'attendre un arrêt de jeu pour procéder au remplacement, fait signe au gardien de l'équipe A, qui tient le ballon en mains, d'arrêter de jouer. Ce qu'il fait en gardant le ballon en mains.

Le fait que l'arbitre n'ait pas arrêté le jeu par un coup de sifflet, mais simplement par un geste indiquant au gardien d'arrêter de jouer, est-ce à considérer comme un arrêt de jeu ?

Non, ce n'est pas un arrêt de jeu puisque le ballon est en jeu.

Pour que le jeu soit arrêté, lorsque le ballon est en jeu, il faut qu'il y ait un coup de sifflet de l'arbitre.

En tout état de cause, la reprise du jeu ne pouvait être autre qu'une balle à terre effectuée à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt, sous réserve de la procédure de la Loi 8.

QUESTION L3/§8/Q2

Au cours d'un arrêt de jeu, l'équipe A demande à remplacer son joueur n°10 par le n°12. Avant de franchir les limites du terrain, ce n°10 frappe un adversaire. Le remplacement doit-il s'effectuer ?

Non, car le n°10 est exclu et ne peut être remplacé.

QUESTION L3/§8/Q3

Un joueur, mécontent contre son équipe, quitte le terrain sans autorisation. Que doit faire l'arbitre si son entraîneur demande ensuite son remplacement ?

L'arbitre autorisera le remplacement et indiquera au capitaine de cette équipe que le joueur sorti est sanctionné d'un avertissement pour avoir quitté le terrain sans autorisation.

N.B. : sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'un second avertissement auquel cas il ne pourrait pas être remplacé.

QUESTION L3/§8/Q4

À la 43^{ème} minute, l'équipe A demande un remplacement. Le n°8A quitte le terrain. L'arbitre fait signe au n°13A de rentrer. À cet instant, suite à des propos déplacés du n°3B, qui se situe sur le terrain à 50cm de la ligne de touche, le n°13A, qui a les pieds à l'extérieur du terrain :

- 1. Donne un coup de poing au n°3B.**
- 2. Crache au visage du n°3B.**

Décisions et explications ?

- 1. Le remplaçant a pénétré sur le terrain puisque son bras a franchi la ligne de touche. Le remplacement est donc effectif.*
 - L'équipe A jouera à 10.*
- 2. Le remplaçant n'a pas pénétré sur le terrain, le remplacement n'est pas effectif. L'équipe A pourra faire entrer un autre remplaçant à la place du n°8A si elle en dispose encore.*
 - L'équipe A jouera à 11.*

Dans les deux cas :

- Avertissement au joueur n°3B pour comportement antisportif.*
- Exclusion du joueur n°13 A pour acte de brutalité (ou crachat sur un adversaire).*
- Reprise consécutive à l'arrêt.*
- Rapport.*

9° Questions diverses

QUESTION L3/§9/Q1

Un joueur blessé sur le terrain fait-il partie du jeu ?

Un joueur blessé présent sur le terrain fait partie du jeu tant que l'arbitre n'a pas arrêté le jeu.

Par contre, il convient, lorsqu'un joueur est manifestement blessé, d'arrêter le jeu au plus tôt en particulier lorsque le joueur blessé se trouve dans la surface de réparation et qu'il est dans l'incapacité réelle de participer au jeu.

QUESTION L3/§9/Q2

Une équipe joue à 8, sans possibilité de remplacement. Un joueur de cette équipe est blessé et doit sortir pour se faire soigner. Combien de temps l'arbitre doit-il attendre avant de reprendre le jeu ?

Le match est interrompu jusqu'au moment où le joueur recevant des soins revienne sur le terrain de jeu.

La durée d'interruption est à l'appréciation de l'arbitre. Celui-ci devra prendre en compte les circonstances de la blessure, la gravité de celle-ci, le score à ce moment du match et la durée restante de la rencontre.

QUESTION L3/§9/Q3

Une équipe joue à 8. Un de ses joueurs se blesse et sort du terrain pendant l'action de jeu alors qu'un de ses partenaires file au but. Le but est marqué. Décisions ?

- *But accordé. Coup d'envoi.*
- *Le coup d'envoi ne pourra être donné que si le joueur blessé peut revenir ou alors s'il est remplacé par un remplaçant toujours disponible.*
- *À défaut, le match est arrêté.*

QUESTION L3/§9/Q4

L'équipe A joue à 8. Un joueur de cette équipe quitte volontairement le terrain alors que l'équipe B est à l'attaque. Décisions ?

- *L'arbitre doit laisser le jeu se dérouler.*
- *Au 1^{er} arrêt de jeu, il avertira le joueur fautif pour comportement antisportif (tricherie).*
- *L'arbitre placera le capitaine face à ses responsabilités et le match sera arrêté si son partenaire ne revient pas.*
- *Rapport en cas d'arrêt de la rencontre.*